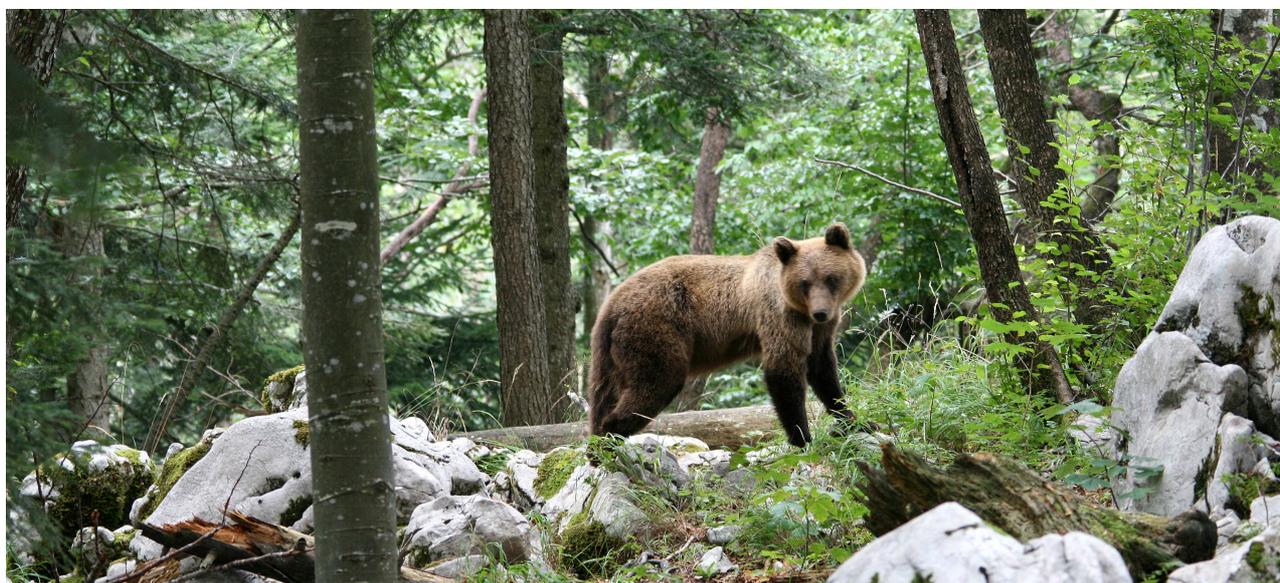


1996 – 2016 :

20 ans du retour de l'ours

en Pyrénées centrales



Dossier de presse FERUS - Pays de l'Ours - ADET

Conférence de presse - 19 mai 2016 - Toulouse



20 ans, et après ?

Le 19 mai 1996, la première ourse d'origine slovène, nommée Živa, ce qui signifie « vivante » en slovène, est lâchée sur la commune de Melles en Haute-Garonne. Avec Živa s'ouvre une nouvelle page de l'histoire de l'ours dans les Pyrénées.

20 ans après (lâcher de 2 ourses en 1996 et d'un mâle en 1997) et en étant passé par une seconde phase de renforcement il y a 10 ans (lâcher de 4 ourses et 1 mâle en 2006), les Pyrénées comptent une petite trentaine d'ours.

Et, après ? Au programme :

- lâcher d'un ours mâle en Catalogne en mai 2016 ;
- le Comité de massif pyrénéen donne son avis sur le prochain "plan de gestion de l'ours des Pyrénées" ;
- le Ministère de l'Environnement publie le prochain plan de conservation et de restauration de l'Ours brun dans les Pyrénées.

Et, après ? Nos préconisations :

- l'État Français adopte un positionnement clair et ferme en faveur d'une population d'ours viable dans les Pyrénées ;
- nouvelle phase de lâchers pour respecter les conclusions de l'expertise du Muséum National d'Histoire Naturelle de septembre 2013 qui préconise à minima le lâcher de 2 femelles pleines en Pyrénées centrales et 4 femelles en Pyrénées occidentales ;
- lancement d'un véritable programme global de développement économique-touristique des Pyrénées autour de la présence de l'ours.

Et, réellement ?

La publication d'un futur plan de restauration de la population d'Ours brun des Pyrénées est inéluctable, quel que soit le nom qu'on lui donne. C'est la seule voie possible si l'on veut que l'Ours brun reste présent dans les Pyrénées et c'est une suite logique et nécessaire à l'expérience pleinement réussie de réintroduction de 3 ours slovènes en 1996/1997 suivis de 5 autres en 2006. C'est aussi un minimum alors que la France est mise en demeure par la Commission européenne pour son retard en matière de protection de l'ours sur son territoire. Mais, même si la France a l'obligation de sauvegarder cette espèce emblématique, l'histoire de la protection de l'ours dans les Pyrénées est une longue succession de concertations, de décisions avortées, d'échecs... Jusqu'au jour où, l'histoire se répète dans le bon sens pour l'ours.

Fort d'un bilan positif, nous sommes prêts pour accompagner la troisième phase de renforcement de la population d'ours des Pyrénées.

Sommaire

1. **État des lieux** , p.5
2. **Un peu d'histoire : 1996-1999 : l'expérimentation**, p.7
3. **Un peu d'histoire : 2000 - 2004 : la polémique**, p.9
4. **Un peu d'histoire : 2005-2007 : de nouveaux lâchers**, p.11
5. **Un peu d'histoire : 2008-2016 : apaisement et concertation**, p.16
6. **Focus**, p.17
 - **Comment le retour de l'ours a permis de moderniser le pastoralisme pyrénéen**, p.17
 - **Du côté des Pyrénées occidentales... Le Béarn, un territoire très favorable à l'ours brun (FIEP)**, p.18
 - **Pyrénées centrales - Pyrénées occidentales : Bilan géopolitique comparé (Farid Benhammou)**, p.19
7. **Note sur l'acceptation sociale de la présence de l'ours dans les Pyrénées**, p.22
8. **Note sur la mortalité des brebis dans les Pyrénées et l'incidence de l'ours brun**, p.25
9. **De bonnes raisons**, p.29

1. État des lieux



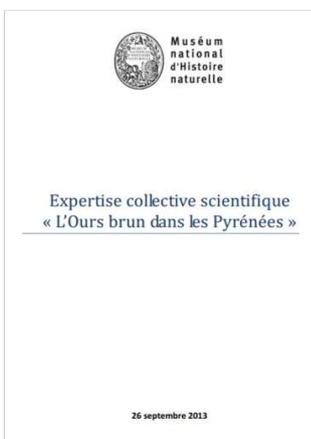
État des lieux

En 2015, 29 ours ont été détectés dans les Pyrénées, répartis en deux populations :

- en Pyrénées centrales comprenant 27 ours détectés ;
- en Pyrénées occidentales composée uniquement de 2 ours mâles (La dernière femelle, Cannelle, est morte en 2004).

Ces deux populations couvrent **chacune la moitié de l'aire de répartition** de l'ours dans les Pyrénées.

Diagnostic



Le gouvernement français est en possession depuis septembre 2013 de l'expertise collective scientifique «L'Ours brun dans les Pyrénées» du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Le constat dressé par le Muséum est très clair :

- L'Ours brun n'a écologiquement aucun impact négatif sur l'écosystème pyrénéen, faune comme flore. Il y a donc toute sa place.
- L'état de conservation de l'espèce est jugé « Défavorable inadéquat » au regard des critères fixés par la Directive Habitats.

Préconisations

Rappelant que « la Directive Habitats impose aux États membres de maintenir les populations d'Ours bruns dans un état de conservation favorable », et s'agissant des scénarii de conservation, le Muséum :

- considère que « la non-intervention maximise les risques encourus pour le maintien de l'espèce dans les Pyrénées puisqu'elle cumule à la fois les risques démographique et génétique ».
- préconise :
 - pour le noyau occidental : « idéalement » un renforcement de 3 mâles et 10 femelles ou, « au minimum », un renforcement de 4 femelles. Ces renforcements devant être effectués très rapidement et de manière la plus synchrone possible ;
 - pour le noyau central : « idéalement », un renforcement de 1 mâle et 3 femelles, « au minimum » un renforcement de 2 femelles pleines.

Ces renforcements sont recommandés dans un horizon de 4 ans.

- prévient que « **tout retard nécessitera une probabilité d'intervention ultérieure beaucoup plus importante** ».

2. Un peu d'histoire : 1996-1999 : l'expérimentation

Le premier plan de réintroduction d'ours dans les Pyrénées

Au début des années 1990, le dernier ours disparaît des Pyrénées Centrales. Seuls 7 à 8 individus subsistent dans le noyau occidental et la disparition de l'ours des Pyrénées apparaît donc comme inéluctable.

L'association ARTUS (qui fusionnera en 2003 avec le Groupe Loup France pour former FERUS) engage alors sur ses fonds propres (adhésions et mécénat, soit environ 900 000 francs) des études de faisabilité liées au milieu naturel et économique dans l'optique de réintroduire l'ours dans les Pyrénées Centrales.

En 1991, l'ADET (Association pour le Développement Économique et Touristique de la haute vallée de la Garonne devenue aujourd'hui Pays de l'ours-Adet) est créée par des communes de Haute-Garonne : Arlos, Boutx, Fos et Melles.

En 1993, une charte est signée entre le Ministre de l'environnement de l'époque (Barnier) et l'Adet, convenant du principe de réintroduction d'ours sur le territoire des communes de l'association.

En 1995, un partenariat est formalisé entre l'ADET, l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), l'ONF (Office National des Forêts), Artus, la DIREN et les Fédérations Départementales de Chasseurs de l'Ariège, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées.

La même année, au sein de l'ONCFS, est créée **l'Équipe Technique Ours** qui sera chargée du suivi scientifique.

Des réunions publiques d'informations et d'échanges sont organisées.

Entre mai 1996 et mai 1997, trois ours ont été capturés dans la réserve de Medved (sud de la Slovénie) et relâchés sur la commune de Melles (Haute-Garonne). Les ours **Živa et Mellba** (alors âgées de 5-6 ans et 4-6 ans) ont été **relâchées les 19 mai et 6 juin 1996**. L'année suivante, l'ours **Pyros** (alors âgé de 9-10 ans) est relâché le **2 mai 1997**.

Les ours sont suivis par télémétrie pendant un an après leur lâcher (durée de vie du collier) et quand les colliers tombent, le monde de l'élevage réapprend à protéger ses troupeaux (réhabilitation du métier de berger et placement des chiens de protection).

Il s'agit d'une opération de réintroduction



▼ Ourse Ziva © Ferus

expérimentale prévue dans le **Programme LIFE Conservation et Restauration de la Grande Faune Pyrénéenne** (1994-1998) cosigné en 1993 par la France et l'Espagne.

Les actions menées (mesures d'accompagnement) en Pyrénées centrales seront prolongées jusqu'en 1999, grâce à un nouveau programme LIFE ("Ours en Pyrénées centrales"), financé à 50% par l'Union Européenne.

27 septembre 1997 : coup de fusil sur le massif du Gar-Cagire en Haute-Garonne : **Mellba**, alors accompagnée de deux oursons, **est tuée par un chasseur** qui se trouvait seul en affût à la chasse aux sangliers, une battue ayant lieu en contrebas. En suivant, le sous-préfet de Saint-Gaudens souhaitant éviter le scandale de la mort des deux orphelins, envisage une opération de récupération et de placement dans un zoo. Artus réussit à convaincre le cabinet du ministre de l'Environnement et les autorités laissèrent les oursons en liberté. Caramelles et Boutxy âgés d'environ 8/9 mois survivront.

Les associations de protection de l'ours ne déposèrent pas plainte contre le chasseur ; le programme LIFE est fondé sur la confiance des partenaires entre eux, élus, chasseurs, forestiers, administrations et naturalistes, chacun gérant et ayant en charge ses propres activités en cherchant à les rendre compatibles avec la présence de l'ours. C'est le principe du "pas de contraintes imposées". Artus fait le choix de ne pas rompre ce pacte qui doit aboutir à une totale responsabilité de chacun. **La fédération de chasse de Haute-Garonne rentre alors dans un travail d'information, de sensibilisation et de formation de ses chasseurs.**



▼ Ourse Mellba © Ferus

3. Un peu d'histoire : 2000 - 2004 : la polémique

Un coup de tonnerre retentit le 28 mars 2000 : le député Bonrepaux fait voter dans la nuit un amendement à une loi sur la chasse, prévoyant de recapturer les ours lâchés à Melles en 1996-97.

Les associations environnementales font face, se structurent : **plus de 1 000 personnes défilent en faveur de l'ours à Saint Gaudens le 27 mai**, une pétition rassemble 84 000 signatures.

Le 20 juillet 2000, le Conseil Constitutionnel annule "l'amendement Bonrepaux". La menace est écartée, mais le débat continue.

Dans les mois qui suivent, **la coordination "Cap Ours" rassemblant une trentaine d'associations favorables à la protection de l'ours, est créée.**

Sans le savoir, ni le vouloir, A. Bonrepaux a poussé les associations à plus et mieux travailler ensemble.

Sur le terrain, tandis que l'ours Néré quitte le noyau central où il est né en 1999 et se dirige, lentement mais sûrement, vers le Béarn, le mâle emblématique Papillon quitte de son côté le Béarn vers les Hautes-Pyrénées où il finira sa vie en 2004. Les dégâts qu'il commet du fait de son vieil âge sont d'abord attribués à Néré et alimenteront le long débat sur la prétendue voracité des ours slovènes. Néré parvient finalement en Haut-Béarn, où il devient très discret et rencontre Cannelle, la dernière femelle de souche pyrénéenne. Ainsi **naîtra Cannelito en 2004.**

Pays de l'Ours - Adet développe **un réseau de professionnels du "Pays de l'Ours"**, dont l'action la plus forte est l'organisation des **"Automnales du Pays de l'Ours"**, de 2002 à 2005 (5 000 à 10 000 personnes/an, interrompues suite à une manifestation violente d'opposants la dernière année).

En 2004, Ferus réactive les liens avec la Slovaquie et le ministre Serge Lepeltier reçoit la coordination CAP Ours le 22 octobre. Alors que le gouvernement montre des signes de bonne volonté envers l'ours, l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn tergiverse, compte et recompte les ours.

Un événement, aussi malheureux qu'inattendu va relancer la protection de l'ours en France : **le 1er novembre 2004, Cannelle est abattue par un chasseur** en vallée d'Aspe, lors d'une battue au sanglier.

L'onde de choc, énorme, remonte jusqu'au Président de la République qui s'en émeut : la dernière ourse de souche pyrénéenne, sur laquelle reposait tous les espoirs de prolonger encore un peu la lignée, est morte.



La mobilisation associative est relancée : près de 4000 personnes se rassemblent à Paris le 6 novembre, plus de 2 000 personnes défilent à Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques) le 28 novembre et une pétition recueillant plus de 150 000 signatures est remise au Ministre Serge Lepeltier.



▼ **Manifestation en faveur de l'ours à Oloron Sainte Marie (64) © Ferus**

4. Un peu d'histoire : 2005 - 2007 : de nouveaux lâchers

A la demande du Président Chirac, Serge Lepeltier annonce le 13 janvier 2005 un ambitieux plan Ours avec comme objectif de faire passer la population (alors de 15 individus) à 30 en 2008.

L'IPHB, d'abord candidate pour accueillir deux ourses en provenance de Slovénie, saisit ce prétexte pour se désengager.

Malgré une vive polémique et les manifestations violentes des opposants, cinq ours sont finalement lâchés en 2006, quatre en Comminges et une femelle en Bigorre qui ne rejoindra malheureusement jamais les mâles béarnais.

La population centrale repart, tandis que le reliquat de population occidentale poursuit lentement son déclin inexorable sans renfort de femelles.



▼ Lâcher de l'ourse Hvala



▼ Lâcher de l'ourse Franska

5. Un peu d'histoire : 2008-2016 : apaisement et concertation

Mi-2007 est lancée par le gouvernement une évaluation à mi-parcours du plan de conservation et de restauration de l'ours dans les Pyrénées, comprenant des séjours d'études pour différents acteurs locaux (élus, socio-professionnels, associatifs).

L'opposition à l'ours, bien que largement minoritaire, occupe grandement le terrain médiatique. Des incitations à destruction d'espèce protégée (ours) sont régulièrement lancées.

Pays de l'Ours – Adet a organisé du 15 au 17 mai 2008 le premier colloque pyrénéen sur la cohabitation hommes – grands carnivores (ours et loups) en Europe.

L'opposition à l'ours a tenté de faire annuler ce colloque mais en vain. 30 intervenants, de 8 pays différents ont présenté leur expérience et ont échangé avec les 140 participants, venus de 18 pays européens.

Ce colloque a permis de mettre en évidence que la France est pionnière en matière de technique de cohabitation.

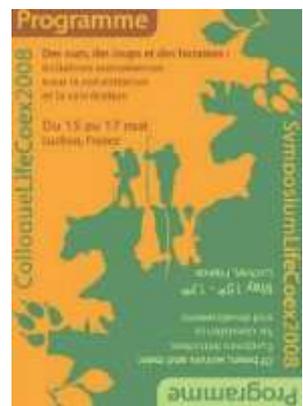
Aucun autre pays européen n'a de système d'indemnisation des dégâts plus complet et plus rapide. De même, nous sommes en pointe sur les techniques de mise en place et de suivi des chiens de protection et d'aide aux bergers (assistance humaine, moyens de communication, transport de matériel ...).

Partout en Europe, la cohabitation hommes – grands carnivores pose des questions, certaines communes, d'autres spécifiques, et demande des efforts. Partout, des hommes travaillent dans l'intérêt général du maintien de l'élevage et de la protection de l'environnement.

Tous les participants au colloque ont affirmé que la cohabitation est possible et ont constaté que tous les éléments étaient réunis en France pour l'assurer, pour autant que l'ensemble des partenaires concernés acceptent d'y travailler ensemble.

Ceux qui s'y opposeraient encore porteraient donc la responsabilité des retards pris dans la généralisation des techniques de cohabitation, qui sont pourtant dans l'intérêt des éleveurs.

En juin 2008, la presse a été occupée par le **lancement du Groupe National Ours** avec notamment la venue de Nathalie Kosciusko-Morizet à Toulouse, puis l'été avec le lancement du **programme de bénévolat Parole d'ours de Ferus** et le soutien de Carla Sarkozy à l'ours, et comme il y a eu très peu de dégâts ours cette année-là, on peut dire que la presse fut globalement bonne pour l'ours ou au minimum neutre et objective (on n'en demande pas plus).



Le Conseil d'État a rendu le 23 février 2009 son arrêt concernant la requête déposée en 2006 par les opposants aux lâchers d'ours dans les Pyrénées. **Le Conseil d'État confirme le caractère légal, démocratique et raisonnable des lâchers d'ours dans les Pyrénées**, déboute les opposants et **rappelle que la France doit protéger l'ours brun.**

Le plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées Françaises s'achève le 31 décembre 2009. Avec le lancement du Groupe National Ours, l'État a pris l'engagement de rendre publiques ses décisions concernant la poursuite de ce plan à la fin de l'été 2009. Début décembre, pas de nouveau plan de restauration à l'horizon.

L'année 2010 est décrétée « Année internationale de la biodiversité » par l'ONU et la France répond par le souhait d'une Stratégie Nationale pour la Biodiversité.



Le 26 juillet 2010, Chantal Jouanno, alors secrétaire d'État à l'Écologie, vient annoncer à Toulouse devant le Comité de massif et non devant le Groupe National Ours **l'élaboration d'une Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité (SPVB), incluant un Volet Ours brun** dans le cadre du Comité de Massif des Pyrénées.

En 2011, en réponse à une interpellation de la Commission européenne, le gouvernement français annonce que les mesures visant à restaurer la population d'Ours brun dans les Pyrénées seront intégrées à la SPVB.

En janvier 2012, validation de la SPVB par le Comité de Massif. Le Ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie demande l'élaboration du Volet Ours brun.



En novembre 2012, aucune suite concrète n'ayant été donnée, **la Commission européenne met en demeure la France.**

**STRATÉGIE PYRÉNÉENNE
DE VALORISATION
DE LA BIODIVERSITÉ**

En décembre 2013, le Comité de Massif reçoit la commande de faire des propositions sur le Volet Ours de la SPVB par le nouveau Ministre de l'Écologie, sous la pression de la Commission Européenne, du Parlement européen et des associations de protection de la biodiversité en France.

Le 20 février 2014, le gouvernement français lance enfin ces travaux lors du Comité de Massif des Pyrénées. Le Comité de Massif charge le Comité de suivi de la SPVB (élus, représentants des gouvernements espagnol et andorran, des activités économiques, des associations, des socio-professionnels, des parcs) d'élaborer le projet du Volet Ours de cette stratégie.

Avril à juin 2014, un groupe de travail se réunit. Lors de ces quatre réunions, outre la contribution active et constructive des associations de protection de la nature, on note l'absence totale des élus et des éleveurs pyrénéens, ce qui est parfaitement contradictoire avec leurs demandes précédemment formulées (Depuis bientôt 20 ans, des élus, des éleveurs et des chasseurs des Pyrénées ne cessent de réclamer d'être associés toujours plus étroitement à la gestion de cette restauration.).

Le 22 septembre 2014, présentation des propositions du groupe de travail au Comité de Suivi de la SPVB. Le co-Président du Comité de Massif, François Maïtia, élu, ajoute unilatéralement un scénario retenu ni par le groupe de travail ni par le Muséum National

d'Histoire Naturelle : la « non intervention », c'est à dire aucun renforcement des populations d'ours.

Fin 2014, la présentation du projet de Volet Ours au Comité de Massif est reportée au premier trimestre 2015. Le document rédigé par les représentants de l'État français pour la Commission Permanente du Comité de Massif intègre la non-intervention : "s'appuyer sur la capacité de la population d'ours à croître d'elle-même"; ce qui équivaut d'une part à condamner la présence de l'Ours brun sur la moitié de son aire de répartition, les Pyrénées Occidentales, et d'autre part à compromettre volontairement l'avenir de l'espèce en Pyrénées Centrales (raisons démographiques et génétiques).

En février 2015, Monsieur Maïtia choisit délibérément de ne pas mettre le Volet Ours de la SPVB à l'ordre du jour de la séance plénière du Comité de Massif du 10 mars 2015 en prenant prétexte des élections départementales.

En mars 2015, la Ministre de l'Écologie accorde 9 mois de délai supplémentaire, en sachant pertinemment que cela correspondra avec les dates des élections régionales ...

Le 12 mai 2016, l'ordre du jour du nouveau Comité de massif comportait le point « examen (pour avis) du prochain plan de gestion de l'ours des Pyrénées ». **Le Comité de massif en séance a décidé un nouveau report de ce point...**

Le prochain Comité de massif destiné à donner enfin un avis sur le volet « ours » de la SPVB devrait avoir lieu **le 1er juillet prochain** en se prononçant sur trois scénarios possibles pour le contenu de ce futur volet « ours »:

- un volet ours qui comprend le lâcher des 6 ours estimés nécessaire a minima par le rapport du MNHN 2013 ;
- un volet ours sans intervention (sans lâcher), basé sur la croissance interne ;
- un volet ours comprenant le lâcher d'une seule femelle en Pyrénées occidentales.

Pendant ce temps, **le nombre d'ours augmente et le nombre de dégâts du fait de l'ours diminuent.**

Nos associations vont sur le terrain au plus près de la population, notamment chaque été via le programme *Parole d'ours*.

Au delà de l'acceptation de l'ours que nous savons majoritairement favorable, les années 2014 et 2015 ont été révélatrices sur un autre aspect finalement assez lié : l'appropriation !

Ce sentiment est grandissant : les Pyrénéens s'approprient les ours. Des naissances ont lieu chaque hiver et les gens en entendent parler via les médias.

Quand le mot « ours » est prononcé, les Pyrénéens parlent spontanément de ces naissances, et très souvent ils s'en réjouissent. Nombreux Pyrénéens connaissent même les noms de quelques ours vivant actuellement dans les Pyrénées.

Quant au positionnement « pour ou contre » que nos associations souhaitent dépasser, cela trouve écho. Les gens se posent bien moins la question. Les échanges sont davantage constructifs et pertinents. Certaines idées reçues qui circulaient beaucoup il y a quelques



années, comme l'origine « slovène » des ours introduits en 1996-1997 et 2006, ou le régime alimentaire, ne dominant plus du tout les échanges.

Les ours et leurs descendance issus des lâchers de 1996/1997 et 2006 font désormais partie intégrante du patrimoine naturel des Pyrénées.

L'ours était et reste pour la plupart, et même pour des opposants au renforcement, un animal emblématique des Pyrénées.

« Les Pyrénées, sans ours, ce n'est plus les Pyrénées ! »



© Pascal Etienne

Focus 1 : Comment le retour de l'ours a permis de moderniser le pastoralisme pyrénéen

L'élevage de montagne est en crise depuis longtemps : concurrence internationale / agneau, baisse des cours, manque de main d'œuvre sur les exploitations et les estives, mortalité ...

Mais aucune de ces difficultés ne mobilisait ni les médias ni les pouvoirs publics et l'agriculture de montagne déclinait en silence et dans l'indifférence générale.

Dans ce contexte bloqué, et bien que leur impact soit quasi anecdotique, le lâcher de quelques ours a offert aux agriculteurs un argument médiatique considérable, leur permettant **d'attirer l'attention et d'exprimer leurs difficultés, y compris et surtout celles n'ayant rien à voir avec l'ours**.

L'ours est devenu **le meilleur porte-voix des agriculteurs de montagne**.

L'utilisant comme un **bouc-émissaire**, la gronde, bien relayée par les élus et les médias, a permis de **mobiliser des moyens publics qu'ils ne parvenaient pas à obtenir avant**, pour financer des postes de bergers, des réfections de cabanes, des moyens de protection, des moyens de transport, de communication ... notamment via le PSEM (48 M€ entre 2007 et 2013).

Pour mémoire, le Plan de Soutien à l'Économie de Montagne a été conçu en complémentarité du plan Ours de 2006 (et présenté comme tel à l'époque avant de faire machine arrière) et mis en place en 2007.

Le bénéfice important de ces aides et mesures (meilleur suivi sanitaire des troupeaux, meilleure gestion des estives, baisse globale de la mortalité ...) **est très supérieur à l'impact de l'ours** (145 brebis en 2015).

Les premiers bénéficiaires en sont les bergers, qui sont maintenant nombreux (+ de 500 postes financés /an), bien payés (jusqu'à 2000 € / mois), déclarés, bénéficiant même d'une convention collective.

En Pyrénées centrales, avant 1996, ils étaient peu nombreux, mal payés, et très rarement déclarés.



Le retour de l'ours a incontestablement permis de faire progresser le pastoralisme pyrénéen. Les conditions de vie et de travail des éleveurs de montagne sont aujourd'hui meilleures qu'avant les premiers lâchers d'ours, y compris la mortalité qui a globalement baissé.

Voilà comment l'introduction d'un élément apparaissant comme une contrainte peut parfois débloquer et faire évoluer positivement un système bloqué et déclinant.

Focus 2 : Et du côté des Pyrénées occidentales... Le Béarn, un territoire très favorable à l'ours brun

par le FIEP (Fonds d'intervention Éco-Pastoral)

Le FIEP insiste et persévère pour restaurer ce noyau de population historique qui ne compte plus que 2 mâles. **C'est un secteur des Pyrénées très favorable à l'ours.**

Il y a une bonne **cohabitation avec les bergers**, grâce aux diverses actions de compensation de sa présence, de soutien au pastoralisme. Ces aides, ont été créées en Béarn, puis étendues à l'ensemble du massif pyrénéen. Elles ont été menées depuis plus de 30 ans, **grâce à des initiatives et à des crédits publics et privés obtenus au nom de l'ours et de son habitat** : héliportages, radiotéléphones, mise aux normes des cabanes, clôtures, patous, muletage, fromage Pé descaous avec l'image de l'ours (FIEP-WWF France).

En plus de la cohabitation, elles ont permis de rattraper le retard d'équipement des estives et de contribuer à donner des conditions de vie et de travail décentes. Ceci a constitué **un atout déterminant pour le maintien en estive d'une génération de bergers fromagers.**

Ces actions se poursuivent aujourd'hui, il est logique de ne pas laisser s'éteindre l'espèce qui les a permises.

De plus, les dégâts de l'ours brun sur les troupeaux sont minimes par rapport à la mortalité par accident, par maladie, par attaques de chiens en divagation.

Il y a **des habitats de qualité**, avec une gestion adaptée (notamment sous l'impulsion associative FIEP-WWF), qui ont permis aux derniers ours autochtones de survivre jusqu'en 2010 et qui ont été favorables à l'installation du mâle Néré, né dans le Val d'Aran en 1997.

Il y a **des zones sans battues** à l'automne sur des sites vitaux.

Il y a **de vastes zones forestières**, prolongées sur le versant navarrais et aragonais, par des espaces protégés, reliés à la France par le territoire du Parc National des Pyrénées.

Si l'on ne renforce pas, avec des femelles, le noyau occidental, l'espèce y disparaîtra et l'ours ne pourrait atteindre sur l'ensemble du massif « *un statut favorable de conservation* ». Celui-ci exige qu'il y ait une augmentation des effectifs mais **pas de perte significative de l'aire de répartition (le noyau occidental représente 50%)**, à plus forte raison quand celle-ci est englobée dans les principaux sites Natura 2000 du Béarn.

La concertation menée par le Ministère de l'Environnement en 2009 et en 2014 a abouti aux mêmes préconisations : renforcer avec des femelles le noyau occidental **pour éviter l'extinction**, restaurer la biodiversité mise à mal par la main de l'homme (les 2 dernières femelles abattues). **Il reste à prendre la décision politique après 7 années de pertes !**



FIEP Groupe ours Pyrénées
fiep@club-internet.fr
www.fiep-ours.com

Focus 3 : Pyrénées centrales - Pyrénées occidentales : Bilan géopolitique comparé des territoires des ours (1996-2016)

par Farid Benhammou,
géographe, docteur en géographie et sciences de l'environnement

Pourquoi la population d'ours brun dans les Pyrénées semble-t-elle plus pérenne dans les Pyrénées centre-orientales que dans le Béarn ? 27 contre à peine 2 mâles. Comment expliquer cette situation et donc un bilan territorial si contrasté ? Les Pyrénées occidentales et plus précisément le Haut Béarn (Vallées d'Aspe, Ossau et Barétous) étaient pourtant le bastion historique des derniers ours pyrénéens qui étaient encore une dizaine au début des années 1990. Pour comprendre cela, étudions les modes de gestion de ces territoires.



Des aspects géopolitiques déterminants

Même si les deux théâtres – **Béarn et Pyrénées centrales** – sont marqués par des conflits impliquant la sauvegarde des ours, les contextes locaux sont différents. Dans les 2 cas, les pouvoirs publics ont décentralisé la protection de l'ours et le travail de cohabitation.

Cependant, dans le Haut Béarn, l'État n'a demandé aucun compte et a abandonné la protection des ours autochtones à l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn (IPHB). L'IPHB est née en 1994 après plusieurs années de tensions entre élus locaux, acteurs nationaux, locaux porteurs d'aménagements agricoles opposés aux protecteurs de l'ours et des milieux montagnard. Le « contrat » devait succéder à la contrainte. Pour ce faire, un chercheur parisien devait aider les élus locaux à organiser ce syndicat mixte censé porter à la fois la protection des derniers ours pyrénéens et des aménagements agricoles (cabanes, pistes sylvo-pastorales) dans le cadre d'une concertation de tous les acteurs locaux. Les pouvoirs publics à travers les ministères de l'Agriculture, de l'Environnement, de l'Intérieur soutenaient la démarche abondée par des fonds de l'Union Européenne et des collectivités locales. Pourtant, non seulement ses dirigeants ont joué la montre en repoussant sans cesse un renforcement nécessaire de la population d'ours qui manquait de femelles, mais en plus, ils freinaient les initiatives des acteurs d'environnement tout en entretenant des relations ambiguës avec les opposants locaux à la protection de l'ours. De même, à partir des années 2000, les dirigeants de l'IPHB n'ont pas hésité à s'associer aux acteurs opposés à l'ours dans les départements confrontés au développement d'une population ursine issue des lâchers d'ours slovènes. Les initiatives agri-environnementales, acceptées par l'IPHB quand elles drainaient des fonds publics, sont critiquées voire rejetées progressivement par l'IPHB. Ainsi, les éleveurs du programme Pé descaous ont été dénigrés et leur marginalisation encouragée par l'institution. La mort de la dernière ourse pyrénéenne en 2004, le refus d'un lâcher en

Béarn après un simulacre d'acceptation par les dirigeants de l'IPHB, ont convaincu le FIEP – Groupe Ours Pyrénées, porteur du Pé Descaous, d'abandonner son partenariat avec l'IPHB en 2005. A partir de là, l'institution perd peu à peu le soutien politique et financier du ministère de l'Ecologie et de plusieurs collectivités. N'ayant presque plus d'ours sur son territoire et plus les financements liés, l'IPHB cherche à diversifier ses actions et va notamment contribuer à amplifier la polémique autour des vautours. Depuis 2006, l'IPHB suit le dossier ours de loin, certaines de ses communes membres quittant ses rangs.

Alors que la population d'ours poursuivait son déclin en Béarn, l'ADET, née en 1991 sous l'impulsion d'élus des Pyrénées centrales, et de l'association protectrice des ours Artus, lançaient une première réintroduction en 1996.

L'objectif était ici d'associer un projet fort de protection de la nature à une volonté de développement local. A partir de 1999, celui-ci prend la forme concrète de partenariats avec les acteurs du tourisme, des artisans locaux et certains éleveurs pour valoriser économiquement l'image de l'ours. Un double soutien politique



fort permet au projet de réintroduction de prendre vie. Les chasseurs, de puissants opposants à l'ours jusque là, s'associent à l'opération à partir de 1995 par l'entremise des fédérations de Haute-Garonne et d'Ariège qui entraînent la fédération régionale. L'État, qui s'est laissé déposséder de la gestion directe en Béarn, décide d'un accompagnement actif en Pyrénées centrales. En 1996/1997 puis 2006, les deux phases de lâchers permettent à 3 puis 5 ours bruns de Slovénie de créer un nouveau noyau de peuplement. Si les missions de Pays de l'Ours – ADET ne sont pas les mêmes que celles de l'IPHB, elles sont cependant similaires dans leurs affichages d'un développement durable conciliant protection de l'ours et activités humaines. Les pouvoirs publics à travers la DIREN puis la DREAL Midi-Pyrénées investissent du personnel et des moyens pour favoriser la cohabitation. En sus d'un soutien financier à des projets portés par des associations¹, par l'entremise de l'ONCFS complété par l'Association pour la Cohabitation Pastorale (devenue la Pastorale Pyrénéenne), des postes de bergers itinérants, de bergers, de techniciens pastoraux, des mesures de protection comme les chiens Patou ou les clôtures sont financés sur toute la zone à ours, à l'exception le plus souvent du Haut Béarn.

De 1996 à 2016 en Pyrénées centrales, deux grandes crises locales émaillées de crises moindres et longs moments d'accalmies ont accompagné le retour des ours.

En 2000-2001, l'amendement Bonrepaux à la Loi Chasse demandant un retrait des ours issus de la réintroduction a dynamisé les opposants agricoles à l'ours. De jeunes ours, étendant ou déplaçant leur aire vitale, commettaient des dégâts largement médiatisés. Paradoxalement, le soutien local et territorial à l'ours a été renforcé juste après. Comme la situation géopolitique est toujours hostile à l'ours en Béarn, malgré la mort de Cannelle la dernière ourse autochtone fin 2004, les lâchers de 2006 ont encore lieu en Pyrénées centrales où le terrain demeure plus favorable. Cependant, ces opérations donnent lieu à une amplification de la voie des opposants à l'ours dans les Pyrénées centrales.

¹ Pays de l'ours – ADET, Amopyc, Nature Comminges, Artus devenue Ferus en 2003.

Pays de l'ours – ADET poursuit ses actions locales pour développer l'appropriation sociale et économique de l'ours par les citoyens et les acteurs politiques et économiques locaux, non sans résistance. Les opposants à l'ours se rassemblent au sein d'associations bien relayées (ADDIP, ASPAP) et les fédérations de chasseurs d'Ariège et de Hautes-Pyrénées prennent leur distance avec la sauvegarde des ours. Des succès sont aussi à noter comme les nombreuses chartes signées par des professionnels s'engageant à valoriser l'image de l'ours. Pays de l'Ours – ADET a aussi contribué à fédérer les associations régionales et nationales afin d'alerter les pouvoirs publics à toutes les échelles sur les perspectives de sauvegarde du plantigrade. Ferus, qui pâtissait d'une quasi-disparition du terrain depuis son remplacement d'Artus, renforce son implantation par une animation plus ancrée localement à travers son programme Parole d'ours.

Bilan économique et écologique

Sur la période où l'IPHB intervenait sur le dossier ours (1994-2005), elle a eu à gérer près de 20 millions d'euros de fonds publics dont une minorité a effectivement concerné la protection de l'ours (5 à 8%). Le ministère en charge de l'Écologie a ainsi versé près d'1 million d'euros qui a exclusivement servi aux frais de fonctionnement de l'institution. Avec un budget bien moindre, Pays de l'Ours – ADET initié des projets locaux qui ont été accompagnés par une croissance régulière de la population d'ours. Malgré tout en Béarn, avec relativement peu de moyens, le FIEP, souvent épaulé par la SEPANSO Béarn, maintient un travail de veille pour tenter de préserver l'intégrité des milieux soumis à divers aménagements.

Il est clair que s'il n'y avait pas eu l'impulsion des renforcements par Artus et PO-ADET, la population ursine aurait probablement disparu de France. Dans les Pyrénées occidentales, le déclin a été continu malgré la création de l'IPHB censée apaiser les tensions après les conflits des « réserves Lalonde ». Au final, c'est l'inverse qui s'est produit, et la surmortalité historique des femelles en Béarn s'est poursuivie : l'ourse Claude, tuée en 1994, est retrouvée en 1997 et la dernière femelle pyrénéenne Cannelle est abattue par un chasseur en novembre 2014. Au début des années 1990, on estime qu'il y avait encore 6 à 7 survivants.

Aujourd'hui, il ne reste que deux mâles : Néré, mâle d'origine slovène né en Pyrénées centrales et son fils, Cannelito, issu de sa reproduction avec Cannelle. Pourtant, le milieu reste intéressant pour les ours malgré les pistes et aménagements réalisés par l'IPHB, dont les effets ont été en partie atténués par les interventions du FIEP et de la DIREN Aquitaine.

Dans les Pyrénées centre-orientales, la population ursine n'a cessé de progresser.

Les lâchers des deux femelles pleines en 1996 puis du mâle en 1997 ont rapidement fait passer les effectifs de 3 à près d'une dizaine à la veille des seconds lâchers de 2006 (4 femelles/1 mâle). Si la mortalité accidentelle a été une réalité (Mellba tuée par un chasseur; Palouma par une chute et Franska par un véhicule), le dynamisme reproductif de la nouvelle population et l'existence de milieux encore de



qualité expliquent les succès de reproduction débouchant sur la présence supposée de 27 ours. Des braconnages ne sont pas à exclure, mais dans bien des secteurs, les chasseurs ont appris, bon gré malgré, à cohabiter avec le plantigrade.

Il faut noter que ce bilan écologique positif pour les ours en Pyrénées centrales et négatif en Béarn s'accompagne d'une prédation qui n'est pas liée à la densité d'ours.

Elle est stable en Pyrénées occidentales depuis plusieurs années. En Pyrénées centre-orientales, malgré quelques pics, elle est également stable voire en léger déclin depuis 2012 rapportée au nombre croissant d'ours. Rappelons que les dégâts sont davantage liés au mode de garde qu'à une origine des ours. La prédation n'est donc pas le facteur principal expliquant le meilleur maintien des ours en Pyrénées centre-orientales.

L'accompagnement par la société civile et les pouvoirs publics y ont été bien plus efficaces en qu'en Béarn. En laissant la gestion principale du dossier ours à l'IPHB, les autorités ont perdu de précieuses années pour sauver le noyau originel.

6. Note sur l'acceptation sociale de la présence de l'ours dans les Pyrénées

Depuis 1992, cinq études d'opinion et plusieurs consultations du public ont été réalisées, permettant d'évaluer l'acceptation sociale de la présence de l'ours dans les Pyrénées.

Synthèse des études d'opinion

Année	Echelle géographique	Expression favorable à la présence de l'ours	Source
1992	France	85%	SOFRES
2003	France	88%	IFOP
	Pyrénées	86%	
2004	Pyrénées-Atlantiques	77%	Arsh opinion
2005	Pyrénées Centrales (Dpt 09-31-65)	84%	IFOP
2008	France	76%	IFOP
	Pyrénées	69%	

Analyse

Y compris au plus fort de la polémique, et malgré les campagnes de dénigrement et de désinformation menées par les opposants à l'ours, **le soutien des français et des Pyrénéens à la présence de l'ours dans les Pyrénées ne s'est jamais démenti.**

Une opposition locale existe bien, mais elle est minoritaire et elle ne saurait justifier l'abandon ni même le report des actions de restauration de la population d'ours.

Les autres outils d'appréciation

Les enquêtes Parole d'ours

« Parole d'ours » est un programme créé et géré par l'association Ferus.

A l'occasion des éditions 2009 et 2010, un questionnaire a été soumis de manière aléatoire aux personnes présentes dans les communes pyrénéennes en juillet et août (marchés, départs de randonnée ...).



Synthèse des résultats concernant l'acceptation de la présence de l'ours

Année	Nb Personnes	Question	Résultat
2009	2 265	Acceptation présence de l'ours	75,8 %
2010	1 178	Ours élément du patrimoine naturel pyrénéen ?	75 %
2011	1 235	Ours élément du patrimoine naturel pyrénéen ?	77,5 % (Pyr : 73,2%)
2013	1 136	L'ours a une place dans les Pyrénées ?	80,5 % (Pyr : 78,5%)

Analyse

Bien que ces études ne soient pas basées sur des échantillons qualifiés et représentatifs, il est notable que les résultats obtenus sont très comparables aux études d'opinion réalisées par les instituts de sondage.

La consultation du public

Importance et rôle de la consultation du public

Les textes européens et leur transcription en droit national prévoient la consultation du public avant tout lâcher d'ours. L'objectif est alors de consulter le public sur les modalités des opérations et leur accompagnement, et non sur le principe de la restauration de la population, qui est une obligation légale.

Il s'agit donc en principe de consultation qualitative, et non quantitative sur l'acceptation locale.

Les enseignements de la consultation de 2011 sur le lâcher d'une ourse en Béarn

Tout début 2011, les Préfets pyrénéens ont consulté le public local sur le projet du gouvernement de lâcher une ourse en Béarn. A cette occasion, le dossier préparé par l'ONCFS a été rendu public, et le public était invité à réagir dans ces termes : « *Mme Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, auprès du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, a annoncé le 26 juillet 2010 son souhait de réintroduire, au printemps 2011, une ourse dans le département des Pyrénées-Atlantiques. [] Il revient au préfet de conduire la consultation **sur les modalités de mise en œuvre de ce renforcement de la population ursine.** [] Toute personne **peut adresser au préfet des Pyrénées-Atlantiques ses observations** sur l'opération d'introduction envisagée.²»*

Cette formulation induit clairement qu'une personne favorable n'ayant pas d'observation à formuler n'a pas à le préciser.

Ainsi donc, se sont manifestées les personnes qui soit sont opposées au lâcher, soit y sont favorables tout en ayant des observations à formuler, par exemple que le lâcher d'une seule

²Communiqué de presse du 16/12/2010

ours ne suffira pas à restaurer la population.

On peut dès lors s'interroger sur le traitement quantitatif des retours réalisé par l'administration, en les classant en favorables /opposés.

C'est totalement incohérent en regard de la question posée.

La seule conclusion quantitative possible est que les avis opposés ne représentent que 1,8% des personnes consultées³.

Nous sommes donc très loin de la majorité revendiquée par les opposants à l'ours !

La position des professionnels pyrénéens

A l'occasion du programme « Parole d'ours » 2012, 480 professionnels et commerçants pyrénéens ont été interrogés quant à leur perception de l'ours du point de vue de la valorisation du territoire et de leur activité.

Les résultats sont très clairs :

Comment considérez-vous la présence de l'ours pour le tourisme dans les Pyrénées ?

Total « valorisante » : 51,9% ; Total « négative » : 12,1%

Pensez-vous que l'image de l'ours devrait être utilisée pour le développement touristique des Pyrénées ?

Total « oui » : 58,7% ; Total « non » : 25,6%

Une analyse détaillée montre une variabilité faible en fonction du domaine d'activité (hébergement, restauration, loisirs, commerces ...) et de la localisation départementale.

Seuls ceux qui utilisent déjà l'image de l'ours se distinguent en étant encore plus favorables.

Conclusion

Contrairement à la fable inventée de toute pièce par des opposants minoritaires, **les Pyrénéens soutiennent massivement la protection de l'ours brun dans les Pyrénées.**

L'opposition à l'ours est limitée aux lobbys agricole et cynégétique, eux-mêmes ne faisant pas l'unanimité en leur sein.

La plupart des élus locaux cèdent aux menaces des opposants et n'osent pas ne pas les soutenir, afin de préserver leur tranquillité.

36 753 avis exprimés contre le lâcher sur les 378 728 Pyrénéens consultés

7. Note sur la mortalité des brebis dans les Pyrénées et l'incidence de l'ours brun

S'il est un sujet tabou dans le milieu agricole, c'est bien la mortalité parmi le cheptel domestique.

Admettre que l'on perd des bêtes, c'est comme avouer être un « mauvais éleveur » ...

Ainsi donc, on n'en parle pas ... sauf quand il s'agit de l'ours !

Au point que l'on pourrait croire qu'il est la principale, voire la seule cause de mortalité.

On entend même qu'il menacerait le pastoralisme dans les Pyrénées ...

Mais commençons par le début : combien de brebis meurent par an en France ? Et dans les Pyrénées ?

Ces chiffres ne sont pas rendus publics, entre autre du fait de la pudeur évoquée plus haut, mais on parvient tout de même à obtenir des estimations fiables. Et elles sont surprenantes !

La mortalité ovine en France

Chaque année, plus de 445 000 tonnes d'animaux morts sont collectées au sein des élevages français par les sociétés chargées de l'équarrissage⁴.

Les ovins-caprins représentent 8%, soit environ 890 000 bêtes, dont **environ 750 000 ovins**⁵.

Ainsi, **plus de 2 000 ovins meurent en France chaque jour.**

La mortalité ovine dans les Pyrénées

Il est possible d'estimer la mortalité ovine pyrénéenne à partir de sources officielles et fiables. Pour cela, nous devons distinguer et ajouter la mortalité en estives et la mortalité sur les exploitations.

La mortalité en estives

Selon de nombreux éleveurs, dont un de leurs représentants témoignant en 2003 **sous serment** devant la commission d'enquête parlementaire sur le pastoralisme, elle s'élève de **3 à 5% des troupeaux**⁶. **Cela représente donc 18.000 à 30.000 pertes par été sur les 600 000 brebis transhumant dans les Pyrénées.** Ces animaux ne passent pas par l'équarrissage, ils sont « laissés aux vautours ».

⁴Voir le rapport du syndicat professionnel SIFCO 2010 : <http://www.sifco.fr/rapport-d-activites/rapport/30/rapport.pdf>

⁵Les agneaux et chevreaux ne sont pas collectés. Bases : 85% ovins, 15% caprins ; 40Kg/animal en moyenne.

⁶Audition de M. Francis Ader, actuel secrétaire-adjoint de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, devant la commission d'enquête parlementaire sur les conditions de la présence du loup en France et l'exercice du pastoralisme dans les zones de montagne, le 20 mars 2003, consultable ici : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-enq/r0825-t2.asp>

La mortalité sur les exploitations

La société assurant l'enlèvement des animaux morts collecte chaque année environ 150 000 ovins-caprins sur 14 départements du Sud-Ouest⁷.

Une simple règle de trois en fonction de la répartition ovins-caprins puis du nombre de bêtes par département permet de ramener ces chiffres aux départements pyrénéens, soit **25.000 à 30.000 brebis mortes collectées annuellement par l'équarrisseur**.

Rappelons qu'elles s'ajoutent bien aux animaux morts en estive qui ne sont pas collectés mais « laissés aux vautours ».

Synthèse de la mortalité ovine annuelle dans les Pyrénées

L'estimation de 50.000 brebis mourant chaque année dans les départements pyrénéens est donc crédible et fiable. Les causes sont diverses : maladies, parasites, accidents, foudre, prédation ...

Ces chiffres sont **cohérents avec les informations diffusées par la chambre d'agriculture de l'Ariège** sur son site internet. On y trouve des fiches synthétiques du fonctionnement des exploitations pastorales pyrénéennes, lesquelles font état de **taux de mortalité annuelle de 6 à 8 % et jusqu'à 9,6% en Ariège**, soit près de 7 300 ovins morts pour ce seul département ...⁸

Ainsi, **1 000 brebis meurent chaque semaine** dans les Pyrénées, soit **plus d'une centaine par jour**.

On ne peut traiter de la prédation due à l'ours sans garder ces chiffres à l'esprit.

La prédation par l'ours brun dans les Pyrénées

L'indemnisation des dégâts d'ours

Dans les Pyrénées, la prédation par l'ours (ou le loup en Pyrénées-Orientales) est la seule cause de mortalité systématiquement indemnisée par l'Etat.

Après expertise, l'éleveur dont le troupeau a été victime d'une attaque d'ours est indemnisé d'une somme recouvrant trois aspects :

- La valeur de la bête, au cours du marché ;
- Une indemnisation pour « manque à gagner » (l'agneau ou le lait qu'aurait fait cette brebis) ;
- Une prime de dérangement, forfaitisée par attaque, pour compenser le temps passé pour la déclaration et l'expertise sur site.

En moyenne, en se basant sur une moyenne de 2 brebis tuées par attaque (1,6 en réalité),

⁷Voir bilan chiffré Fersobio

⁸Lire sur le site de la chambre d'agriculture de l'Ariège : http://www.ariège.chambagri.fr/IMG/article_PDF/article_213.pdf

chaque brebis tuée donne lieu à une indemnisation de 250 euros environ.

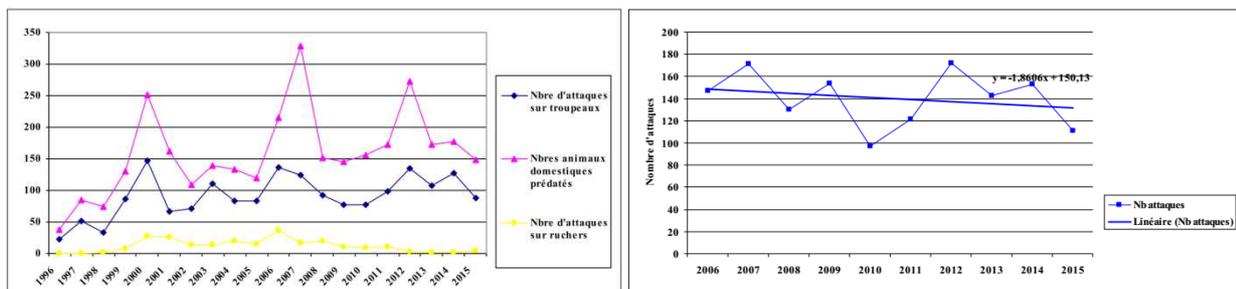
Notons qu'aucune autre cause de mortalité ovine n'est si bien indemnisée. A titre d'exemple, les brebis mortes de la fièvre catharrale ovine (FCO) ont été indemnisées 92 euros par tête.

A cela, il faut de plus ajouter un complément prévu en cas de « gros dégât », si l'ours tue un grand nombre de brebis d'un coup (dérochement) ou s'il tue en plusieurs fois de nombreuses brebis d'un même éleveur. Globalement, l'indemnisation par brebis perdue peut alors dépasser 300 euros.

Des brebis sont également indemnisées « au bénéfice du doute » par une commission statuant au cas par cas quand l'expertise n'a pu écarter la responsabilité de l'ours, ou sur demande de l'éleveur.

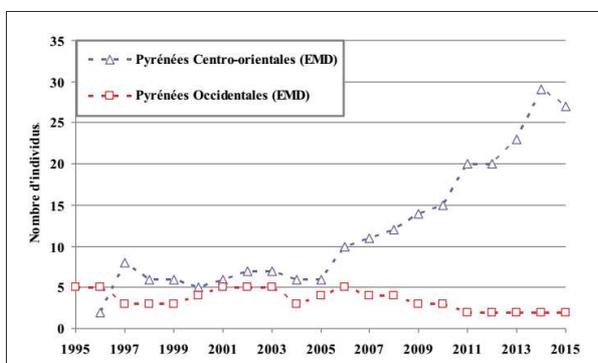
Le système d'indemnisation des dégâts d'ours en vigueur dans les Pyrénées est à l'échelle européenne **le plus rapide, le plus complet et le plus généreux.**

Historique et bilan 2015



Graphiques 1 & 2 : Attaques et dégâts / an dans les Pyrénées 1996-2015, et évolution du nombre d'attaques 2006-2015 (ONCFS Equipe Ours)

Les fluctuations, et les pics ne sont pas fonction du nombre d'ours dans les Pyrénées (cf graphique 3), mais d'épisodes d'attaques plus nombreuses généralement dus à un seul individu (et souvent dans le département des Hautes-Pyrénées où les troupeaux sont particulièrement peu protégés) : Néré en 2000, Papillon en 2003, Franska en 2007, Cannellito en 2012.



En 2015, le bilan global s'élève à 148 bêtes en 88 attaques. Des bêtes supplémentaires ont été indemnisées « au bénéfice du doute », c'est-à-dire sans que la responsabilité de l'ours ait pu être montrée.

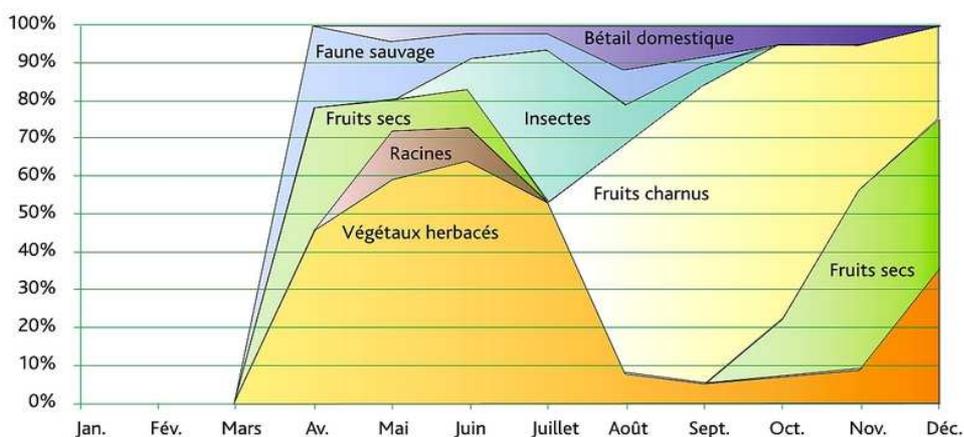
Sur la période 2006 - 2015, le nombre d'attaques annuelles tend à diminuer, alors que le nombre d'ours a doublé (Cf graphiques 2 & 3).

Incidence de l'ours sur la mortalité des brebis dans les Pyrénées

En 2015, chaque ours en âge de prédater a commis 3 attaques en moyenne, tuant 1,7 brebis par attaque.

Sur l'ensemble des Pyrénées françaises, il y a ainsi **moins d'une attaque d'ours par jour de transhumance**, alors que **250 à 300 autres brebis meurent quotidiennement** de chutes, maladies, parasitisme, foudre, prédation (autre que l'ours) ...

Y compris en intégrant les pics individuels, le nombre de bêtes tuées par l'ours est toujours resté en deçà de 350 par an, soit **moins de 1% de la mortalité globale** (0,59% en 2015).



Cela montre bien le caractère peu prédateur de l'ours dans les Pyrénées qui privilégie les autres sources de nourriture, comme le confirme les études de son régime alimentaire (cf. graphique 3).

8. De bonnes raisons

Au fait, pourquoi dépenser une énergie folle pour maintenir une modeste population d'ours en France ? Avouons le, on peut tout à fait se passer d'ours, de loups, de lynx et du modeste desman... pour être honnête, je devrais plutôt formuler ma question ainsi : la glorieuse espèce Homo sapiens a-t-elle intérêt à maintenir une coexistence territoriale avec le plantigrade ? Après avoir conquis tous les espaces de notre planète, notre triomphante génération n'est elle pas en droit de disputer et de gagner définitivement le combat contre la sauvagerie ? N'y aurait-il pas une petite économie à dénicher et quelques arpents de forêts à aménager définitivement ? Quelles seraient les raisons de conserver une espèce telle que l'ours en France ? Au bruit fait par quelques politiciens relayés par les médias, on pourrait penser que notre pays fait un effort considérable en faveur du plantigrade...

Il est surprenant de voir la place que prennent les débats autour de la présence de nos rares prédateurs. Cette spécificité culturelle gauloise est à comparer à la tranquillité médiatique des pays qui comptent de nombreux prédateurs. Il faut dire aussi que plusieurs politiciens en ont fait leur marotte. On parle « l'ours » et on subventionne très généreusement en son nom bon nombre d'aménagements pour faire pardonner leur présence. Certains élus l'ont bien compris en demandant avec force cris, le beurre de l'ours, l'argent du beurre, un vrai fond de commerce ! L'ours est devenu la clé qui ouvre la tirelire à subventions... Pourquoi pas, si cette tirelire accompagne une vraie politique de conservation de l'espèce et son renforcement.

(...)

Il existe **plusieurs raisons de travailler au retour de l'ours dans nos forêts.** En ce qui me concerne je vois huit bonnes raisons qui peuvent motiver sérieusement cette action de sauvegarde.

La raison que je placerais en premier serait une raison **éthique ou philosophique.** Il faut pouvoir mobiliser un respect, une attention pour ce qui est autre ou pour ce qui nous semble étrange, pour ce que nous ne comprenons pas. Accepter de partager un territoire, un espace avec une autre espèce qu'Homo sapiens et ses animaux domestiques n'est pas une attitude facile, elle requiert une réflexion sur notre place dans ces grands écosystèmes que nous malmenons si facilement. L'humilité et l'empathie sont requises pour redéfinir nos relations aux autres, y compris vis-à-vis des autres prédateurs. Cette réflexion peut nous permettre de sortir un peu de ce nombrilisme exacerbé et de l'égoïsme infantile qui caractérise notre société et nos traditions religieuses mal digérées. L'enfant roi cassant ce qu'il considère être ses jouets, devrait grandir dans sa tête pour accepter ces vies différentes qu'elles soient végétales ou animales.

Deuxième raison de vouloir sauver l'Ours en France : cet animal nous oblige à **organiser une politique de solidarité** entre les éleveurs, les chasseurs, les touristes, les naturalistes et l'ensemble des collectivités. Induite par des valeurs éthiques, les aspirations européennes de conservation de la nature et notre réglementation nous obligent de sortir de l'impasse dans laquelle se mettent ceux qui opposent gens des villes et gens des campagnes. L'éleveur en zone de montagne est déjà subventionné par l'impôt de l'ensemble des citoyens (moins hélas que

nos grands céréaliers...). La présence de grands prédateurs devrait profiter encore plus aux éleveurs par des aides directement liées à la zone de présence régulière du plantigrade. L'Ours permet la revalorisation des fonctions de berger, leur formation aux techniques de prévention des dégâts des animaux prédateurs (mise en place des chiens de protection, vigilance dans l'organisation des parcours et des couchades...)

La troisième raison induite par cet effort de solidarité est **d'ordre sociologique**. L'Ours nous oblige à nous concerter, à débattre, à nous rassembler, à nous expliquer et nous organiser. Les différents usagers d'un milieu naturel, qu'ils soient occasionnels ou permanents doivent se retrouver dans cet effort de conservation. La confrontation entre protecteurs de la nature, chasseurs, éleveurs, bergers et personnalités scientifiques, politiques et administratives n'est certes pas de tout repos mais nous oblige à regarder vers l'extérieur, à nous ouvrir vers l'étranger pour partager des expériences de cohabitations réussies.

La quatrième raison tient à la **crédibilité politique de notre pays et de ses dirigeants**. La France fait souvent entendre sa voix pour conseiller les africains dans la conservation de l'Eléphant ou les brésiliens de la forêt amazonienne et autre grande cause éloignée de notre hexagone. Par les médias, nos amis africains ou brésiliens sont parfaitement au courant de nos efforts pathétiques et velléitaires de sauvegarde d'une poignée d'ours en France. « Vue votre niveau de vie en France que faites-vous pour sauver vos ours ? Chez nous des brigands analphabètes tuent des éléphants pour quelques centaines de francs CFA mais chez vous... ». Quand j'écris crédibilité politique je devrais de suite ajouter **crédibilité juridique**. Depuis près de trois décades notre loi de protection de la nature est bafouée ainsi que nos engagements européens. Notre pays se doit donc rapidement de se mettre en ordre de marche pour réparer ce qu'elle a par négligence laissé détruire.

Cinquième raison, l'Ours fait partie de notre **patrimoine biologique**, sa disparition serait une atteinte à la biodiversité, notre seule vraie richesse...à ce titre il est classé espèce protégée. Sa réintroduction suivie par une équipe de scientifique est un atout pour la connaissance de cet animal.

Sixième raison, elle est d'**ordre psychologique**. Il est bon pour l'homme de savoir qu'il existe dans son pays des animaux sauvages dont la force physique est plus imposante que la sienne. L'Ours craintif et fuyant l'homme peut encore faire peur et c'est tant mieux. Tant mieux pour l'ego d'Homo sapiens qui doit admettre qu'une forêt habitée par un ours est une forêt qui prend une toute autre dimension. Dans un souci de cohérence il serait bon de ne pas détruire ce que l'on vénère par ailleurs. L'Ours représente l'animal préféré des enfants avec ses effigies en peluche. Il est par ailleurs au cœur de notre plus vieux fond légendaire français avec « Petit Jean de l'ours ». Les anthropologues nous apprennent qu'il était dans nos croyances anciennes notre « double sauvage » et le représentant de nos aïeux.

Septième raison, la **raison économique**. L'Ours est un symbole positif, un « marqueur » de qualité. Plusieurs régions dans le monde ont su habilement labelliser les productions agricoles et touristiques par la présence de cet animal. Tous les sondages d'opinions nous l'atteste : une montagne habitée par l'Ours est une région attractive pour les touristes. Certains acteurs Pyrénéens préférant le consensus mou manquent terriblement d'audace et de réalisme en préférant parfois l'image de la marmotte à celle de l'ours pour « marquer » leurs produits. Heureusement certaines associations dynamiques osent revendiquer haut et fort la présence de l'ours comme symbole de qualité.

Comme Huitième et dernière raison j'invoquerai **l'esthétique**. Eminamment culturelle, cette

raison est plus difficile à décrire car elle emprunte aux sept raisons mentionnées plus haut en y ajoutant une belle dose d'émotion. J'éprouve souvent dans l'observation animale des sentiments que je retrouve dans la création artistique. Oui je trouve ça beau un ours qui déambule dans la montagne... Il est difficile de ne pas être impressionné par la rencontre fortuite avec cet animal. D'objet légendaire, virtuel, imaginaire, il devient un jour réel après des années de patientes ballades ou d'affûts silencieux.

Sans doute peut-on trouver d'autres arguments en faveur du renforcement de la petite population d'Ours en France. L'association Artus avait compris l'importance de vite amorcer des actions de réparation concernant la réintroduction de cet animal en Haute-Garonne et de réhabiliter la technique des chiens de protection. Ferus dans la continuité de ces deux actions veut poursuivre cette œuvre réparatoire. Car il s'agit bien de la **réparation d'un préjudice** dont il s'agit.

Roland GUICHARD, ancien président puis directeur d'Artus, 2005.

Version longue de l'édito de la Gazette des Grands Prédateurs n°15, extrait.





FERUS
Antenne locale Pyrénéenne
Maison des Associations
31160 Arbas
oursferus@gmail.com
Tél. : 06 46 62 19 47



Pays de l'Ours-ADET
Maison des Associations
31160 Arbas
contact@paysdelours.com
Tél. : 05 61 97 48 44